



LES CHUTES DE BLOCS

Les chutes de pierres ou de blocs proviennent de l'évolution mécanique des escarpements rocheux altérés ou fracturés.

Les éléments décrochés ont un volume pouvant aller de quelques décimètres cubes à plusieurs mètres cubes.

Les blocs isolés rebondissent ou roulent sur le versant, tandis que dans le cas des éboulements en masse, les matériaux "s'écroulent" à grande vitesse sur une très grande distance.

Le document faisant foi est le Plan de Prévention du Risque Naturel (PPRN) Isère Amont approuvé par le préfet et disponible en version papier en mairie. Ce document n'a aucune valeur réglementaire.



Sur la commune

Les contreforts calcaires de Chartreuse sont, dans certains secteurs, particulièrement soumis aux chutes de pierres et de blocs ou d'éboulements en masse.

Sur le territoire de la commune, des éboulements se produisent fréquemment le long de la falaise. L'instabilité des coteaux est générée, en premier lieu, par la nature de la roche et sa fracturation. D'autres facteurs entrent en jeu, principalement l'eau et la végétation. L'alternance pluie, gel et sécheresse, les incendies sont des facteurs aggravants.

Les zones habitées de Crolles ont connu à plusieurs reprises des alertes dues aux chutes de blocs, notamment dans le secteur de la Vachère.



Eboulement de roches en mars 2005.

L'ACTU

Le 10 août 2009 un rocher d'un mètre sur 80 centimètres et pesant 30 tonnes environ s'est décroché d'une butte, chemin du Freyne à Corenc, et a dévalé la pente avant de finir sa course contre la rambarde métallique d'un balcon... Pas de victimes ni de gros dégâts matériels mais une actualité proche qui nous rappelle que sur la commune de Lumbin un bloc similaire avait détruit une maison le 2 janvier 2002. Un risque donc bien réel.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Littéralement, le mot "Crolles" viendrait de "crollas" au XII^e siècle qui signifie "zone d'éboulement".

Le Graisivaudan - Toponymie et peuplement d'une vallée des Alpes. 1977



La prévention

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

⚠ Il est prudent de ne pas s'aventurer aux pieds des versants, plus particulièrement au cours de phénomènes pluvieux ou juste après. L'eau accentue en effet ces phénomènes, en déstabilisant les blocs, tout comme les périodes d'alternance de gel-dégel.

➔ Ce que fait l'Etat

Le Service départemental de la Restauration des terrains de Montagne (RTM) a pour objet de concourir à l'amélioration de l'environnement montagnard contre les risques naturels spécifiques à la montagne. Ce service assure la surveillance de la montagne, fait régulièrement des repérages, réalise des études préalablement à d'éventuels travaux relativement lourds tels que des ouvrages de protection.

Plus largement, le **Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)** élaboré par le préfet vise à prévenir et limiter les conséquences des risques naturels (lire en page 5).

➔ Ce que fait la commune

Afin de protéger les habitations, la commune a réalisé sur les coteaux des **digues pare-blocs** qui ont pour objectif de piéger les blocs et d'éviter qu'ils ne rebondissent jusqu'aux habitations. Leur installation se fait en concertation avec les services de l'Etat et notamment avec le service de Restauration des Terrains de Montagne.

Actuellement il existe 5 ouvrages de ce type sur notre territoire : digue du Coteau, digue du pied de Crolles, digue de la Vachère, digue du Brocey et digue du Fragnès.

Pour compléter ce dispositif, la construction de la liaison entre les secteurs du Fragnès et du Brocey est prévue prochainement. Les travaux sont programmés début 2010. Il est utile et cohérent de protéger l'ensemble des secteurs et habitations menacés sur la commune.

Ces digues sont régulièrement entretenues par les services techniques de la commune qui assurent notamment le débroussaillage afin qu'elles jouent aussi pleinement leur rôle de protection en cas d'incident.



Les services municipaux entretiennent régulièrement les digues afin qu'en cas de chutes de blocs, elles jouent leur rôle de manière efficace.

LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES



En extérieur, fuyez latéralement de la zone dangereuse, abritez-vous derrière un "obstacle" (rocher, arbre).



A l'intérieur d'un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide en vous éloignant des fenêtres.

+ Reportez-vous aux consignes générales au dos de cette plaquette